



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distribution
GENERALE

E/CN.12/273
16 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Quatrièm e session
Mexico, D.F.
Point 5 de l'ordre du jour

STATUT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DES
INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN AMERIQUE LATINE

Résolution adoptée le 16 juin 1951

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

CONSIDERANT qu'il y aurait intérêt à disposer de renseignements complets et détaillés sur le statut économique et juridique des investissements étrangers dans les pays de cette région, comme un des moyens permettant d'accélérer le mouvement des capitaux privés étrangers vers les pays d'Amérique latine,

PRIE les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de répondre aussitôt que possible au questionnaire du Secrétaire exécutif relatif aux investissements étrangers (Document (E/CN.12/222/Rev.1), et

CHARGE le Secrétaire exécutif d'utiliser ces réponses et tous autres renseignements pertinents pour compléter et publier le rapport qui a été entrepris sur le statut des investissements étrangers en Amérique Latine.
